Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/2014

30.4.2025

Avis du Comité économique et social européen

Le tourisme dans l'Union européenne: la durabilité comme moteur pour une compétitivité à long terme

(avis d'initiative)

(C/2025/2014)

Rapporteure: **Isabel YGLESIAS**

Décision de l'assemblée plénière	18.1.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Marché unique, production et consommation»
Adoption en section	9.1.2025
Adoption en session plénière	27.2.2025
Session plénière n°	594
Résultat du vote (pour/contre/ abstentions)	118/0/0

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le tourisme est une activité centrale pour l'économie européenne, qui revêt une importance capitale dans de nombreuses régions à forte spécialisation touristique. Afin de garantir que ces régions puissent, grâce au tourisme, contribuer pleinement à stimuler la compétitivité de l'UE, il convient d'accélérer la transition vers un tourisme durable et de mettre en œuvre des stratégies de tourisme régénératif.

1.2. Le tourisme régénératif se différencie du tourisme durable en ce qu'il propose une vision systémique et s'articule avec l'économie circulaire. Alors que le tourisme durable est axé sur l'atténuation des incidences sur l'environnement, le tourisme régénératif va plus loin: il recourt à des pratiques destinées à restaurer et améliorer le capital naturel, social et économique, ce qui a une incidence positive et durable sur les destinations et les communautés locales.

1.3. Le nouveau cycle législatif européen doit promouvoir des politiques touristiques intégrant des objectifs de régénération active et tenant compte de l'interconnexion de toutes les composantes d'une destination touristique: écosystèmes, communautés locales, économie locale et visiteurs. Il est donc indispensable de passer d'une vision traditionnelle qui considère le volume comme la principale mesure de réussite à une perspective systémique axée sur la création de plus de valeur.

1.4. À cette fin, il est essentiel d'encourager une planification, une gestion et un contrôle du développement touristique qui soient en mesure de favoriser la transformation de cette activité en faisant en sorte qu'elle ait des incidences positives. Cela nécessite également de renforcer les structures de gouvernance, au moyen d'une coopération transnationale entre les États membres et d'un renforcement du dialogue social.

1.5. Le CESE propose que soient élaborées des lignes directrices claires et que des actions concrètes soient réalisées pour accélérer la transition vers un modèle de tourisme centré sur la régénération active et la valeur sociale, dans le cadre de la stratégie pour un tourisme durable. Cette stratégie doit s'accompagner de programmes de financement et de recherche appropriés, ainsi que de politiques sociales et de formation qui garantissent leur mise en œuvre effective.

1.6. La formation et le renforcement des compétences des travailleurs en matière de durabilité et d'économie circulaire sont essentielles pour augmenter la qualité des emplois et attirer et retenir les talents nécessaires à la réalisation d'une transition pérenne vers un tourisme régénératif. Pour atteindre ces objectifs, il conviendra de veiller à renforcer et consolider la participation des consommateurs. Et pour faire en sorte que leur engagement soit plus large et plus effectif, il est essentiel de combiner des incitations économiques, des modèles accessibles et des stratégies de désaisonnalisation.

2. **Contexte général**

2.1. Le tourisme a une forte incidence sur la croissance économique, l'emploi et le développement social de l'Union européenne: l'activité touristique représente 9,7 % du PIB de l'UE ([1]) et 11,1 % des emplois dans les secteurs connexes, à savoir notamment l'hôtellerie, les transports et le commerce.

2.2. La forte spécialisation touristique de nombreux États membres fait du tourisme l'un des domaines dans lesquels l'UE peut créer de nouveaux avantages concurrentiels et contribuer ainsi à l'amélioration de sa compétitivité globale ([2]).

2.3. La Commission européenne s'emploie depuis plusieurs décennies à coordonner et à compléter les actions des États membres en matière de tourisme, y compris dans des domaines clés tels que ceux qui touchent à la durabilité du secteur. En témoigne la publication, en 2022, du document intitulé «Parcours de transition pour le tourisme» ([3]), élaboré conjointement avec les parties prenantes et visant à accélérer la double transition écologique et numérique.

2.4. Depuis les premières initiatives en matière de tourisme responsable lancées au cours des années 1990, qui visaient à protéger les cultures locales et à répartir équitablement les avantages économiques du tourisme, jusqu'aux conclusions du Conseil de décembre 2022 sur un nouveau «programme européen pour le tourisme 2030» ([4]) et à la récente déclaration de Palma ([5]), en 2023, présentée sous l'impulsion de la présidence espagnole du Conseil, les politiques et initiatives menées par les institutions européennes ont souligné l'importance de la durabilité économique, environnementale et sociale pour assurer la contribution du tourisme au développement économique et social de l'UE.

2.5. Bien que des progrès significatifs aient été enregistrés dans l'élaboration de politiques de durabilité dans le secteur du tourisme, la tendance à la hausse des flux touristiques internationaux consécutive à la pandémie de COVID-19 met à rude épreuve la durabilité de nombreuses destinations et compromet la capacité des régions européennes à stimuler leur développement économique et social grâce au tourisme, avec le défi supplémentaire que représentent les pénuries de personnel et le problème de l'adéquation des compétences dans le secteur.

2.6. Tous ces éléments appellent des orientations politiques de grande envergure, fondées sur une conception holistique du tourisme, qui favorise la création de davantage de valeur et de nouveaux types de valeur et permette de trouver un équilibre entre les besoins des visiteurs et ceux des résidents.

3. **Observations générales**

3.1. Pour promouvoir de telles politiques, il y a lieu de:

3.1.1. remplacer des approches qui se sont révélées insuffisantes, car limitées aux questions strictement liées au marché, au secteur ou aux produits, par une approche systémique, intégrant les aspects environnementaux et sociaux et internalisant les éléments qui étaient jusqu'à présent considérés comme des externalités. Le tourisme doit être appréhendé comme un système complexe, étroitement lié au système écologique et social;

3.1.2. réexaminer ce que l'on entend par «réussite touristique» et abandonner la perspective traditionnelle considérant le volume comme principal critère pour planifier, gérer et contrôler le développement du tourisme. Il convient de définir une valeur touristique qui soit partagée par toutes les parties concernées, comme le propose l'approche de «bonne gestion de la destination»;

3.1.3. renforcer les modèles de collaboration et de gouvernance qui unissent les intérêts, les attentes et les capacités des entreprises, des gouvernements, des instituts de recherche, des associations, des syndicats, des ONG et d'autres entités;

3.1.4. lier la croissance du tourisme à l'amélioration continue de la productivité, en veillant à ce que cela se traduise par une capacité accrue à créer de nouveaux types de valeur et par de nouvelles possibilités de développement professionnel;

([1]) WTTC-EU-Economic-Impact.2024.pdf.
([2]) WTTC-EU-Economic-Impact.2024.pdf.
([3]) Parcours de transition pour le tourisme.
([4]) Conclusions du Conseil sur un programme européen pour le tourisme 2030.
([5]) Adoptée par les ministres du tourisme de l'Union européenne le 31 octobre 2023 à Palma de Majorque, sous la présidence espagnole du Conseil.

3.1.5. parvenir à dépasser la recherche d'un scénario où l'on considère l'impact négatif du tourisme comme plus ou moins acceptable à un scénario où le tourisme a des incidences positives, grâce au tourisme régénératif. À cette fin, il est essentiel de renforcer et de consolider l'engagement des consommateurs en les érigeant en acteurs de cette transition. Pour y parvenir, il est essentiel de combiner des incitations économiques, des modèles accessibles et des stratégies de désaisonnalisation.

3.2. Le tourisme régénératif met l'accent sur la nature et les personnes et tire parti des connaissances scientifiques et technologiques pour gérer les interrelations complexes entre le tourisme, la société et l'environnement afin d'améliorer le capital naturel, économique et social des destinations en tant que vecteur de prospérité.

3.3. Cette approche est appliquée dans de nombreux secteurs, comme l'architecture, l'urbanisme ou la mode, et entretient un lien étroit avec l'économie circulaire, car elle plaide en faveur d'un nouveau paradigme de production et de consommation qui contribue activement à la régénération plutôt qu'à la seule conservation.

3.4. Au niveau européen, des politiques audacieuses et concrètes qui appliquent le principe de l'écoconception sont déjà en cours d'élaboration dans de nombreux domaines. Le parcours de transition pour le tourisme de la Commission indique que tous les services liés au tourisme doivent œuvrer en faveur de modèles circulaires et réduire leur empreinte environnementale.

3.5. L'engagement de passer à un système touristique circulaire, en tant que stratégie permettant de progresser vers un tourisme régénératif, va précisément dans cette direction, car il encourage:

— l'amélioration active des écosystèmes locaux, par la restauration du capital naturel et la réduction de la consommation de ressources;

— le bien-être des communautés locales et la cohésion sociale, en favorisant le professionnalisme et la qualité de l'emploi;

— la régénération de l'économie locale, en favorisant sa diversification et sa résilience, particulièrement importantes dans un système où les PME sont très nombreuses;

— l'adaptation au changement planétaire au moyen de solutions favorisant la résilience écologique et sociale;

— l'innovation technologique et sociale et l'adoption de nouveaux modèles de gouvernance collaborative associant de multiples acteurs (publics et privés);

— la création de davantage de valeur (par l'amélioration de la qualité et de la productivité) et la découverte de nouveaux types de valeur.

3.6. Pour que le tourisme régénératif devienne une réalité dans l'UE, le CESE préconise ensuite de prendre un certain nombre de mesures pour le stimuler au cours du cycle institutionnel européen 2024-2029, conformément au parcours de transition pour le tourisme, au programme européen pour le tourisme 2030 et à la déclaration de Palma:

3.6.1. l'élaboration, par la Commission européenne, de lignes directrices claires et d'actions concrètes pour accélérer la transition vers un modèle de tourisme fondé sur la régénération active et la valeur sociale, dans le cadre de la stratégie pour un tourisme durable annoncée par le commissaire Tzitzikostas. Cette stratégie devrait apporter un «soutien particulier à l'industrie et à la population locale» ([6]), en mettant l'accent en priorité sur la restauration des écosystèmes, le renforcement de la résilience des communautés locales et la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire;

3.6.2. la conception, par la Commission, de programmes de financement spécifiques pour le tourisme, y compris des projets pilotes en matière de tourisme régénératif. Ces programmes et incitations devraient encourager l'adoption de pratiques circulaires, les énergies renouvelables et l'écoconception des infrastructures, ainsi que la restauration des écosystèmes;

3.6.3. la création de laboratoires d'innovation et de centres de recherche interdisciplinaires au niveau européen, qui développent des solutions fondées sur la nature et la technologie pour trouver les formules de régénération les mieux adaptées aux spécificités régionales;

3.6.4. le développement et la promotion de réseaux de gouvernance collaborative associant les autorités locales, les entreprises, les syndicats, les organisations de consommateurs et la société civile, en alignant leurs intérêts en faveur du tourisme régénératif;

([6]) Voir l'audition du commissaire désigné Apostolos Tzitzikostas.

3.6.5. la formation et le renforcement des compétences des travailleurs en matière de durabilité, qui sont essentielles pour renforcer la qualité des emplois et attirer et retenir les talents nécessaires à la transition. À cette fin, il y aura lieu de déployer des actions de formation visant à combler les lacunes de compétences en matière de durabilité environnementale, de gestion des ressources, d'innovation technologique, d'écoconception, d'économie circulaire et d'utilisation de nouvelles technologies;

3.6.6. la prise en compte explicite de l'impact que l'activité touristique peut avoir sur divers aspects socio-économiques, notamment sur le marché immobilier et sur l'accès au logement, en particulier en ce qui concerne l'exercice illégal de certaines professions et l'offre illégale d'hébergements;

3.6.7. la formulation, dans les destinations touristiques, de politiques sociales caractérisées par l'inclusivité et l'accessibilité, grâce à une conception universelle garantissant que les personnes âgées, malades chroniques ou handicapées puissent bénéficier d'expériences touristiques dans les mêmes conditions que le reste de la population;

3.6.8. le développement d'un système d'indicateurs au niveau européen pour mesurer les progrès accomplis sur la voie du tourisme régénératif. Il est nécessaire d'évaluer l'incidence des politiques touristiques sur la biodiversité, les ressources naturelles et les communautés locales et d'adapter les politiques en conséquence;

3.6.9. la promotion de la coopération transfrontière entre les États membres et les régions afin de mettre en œuvre des initiatives de régénération, en particulier dans les destinations touristiques qui partagent des écosystèmes ou des ressources naturelles communs (par exemple, les zones méditerranéennes ou montagneuses, ou encore celles qui subissent l'impact particulier du tourisme de croisière) et la promotion de projets pilotes entre régions.

3.6.10. Le recours à des outils d'intelligence artificielle est essentiel pour améliorer la gestion des flux touristiques, optimiser les ressources et personnaliser les expériences des voyageurs en améliorant leur durabilité et en mesurant leurs incidences ([7]), dans le cadre de la promotion de la numérisation en tant que vecteur d'attraction du personnel vers le secteur.

3.6.11. Autres mesures générales qui peuvent être envisagées:

a) promouvoir des campagnes de sensibilisation sur l'importance du tourisme régénératif et le soutien à apporter au changement des habitudes de consommation et des comportements touristiques;

b) renforcer le dialogue social dans le secteur afin de pouvoir mener à bien les mesures prises et faire progresser la qualité de l'emploi dans le secteur, en renforçant les politiques de formation et d'attraction du personnel, mais aussi en veillant à augmenter sa motivation et à le fidéliser, tout en tenant compte spécifiquement des problèmes liés à la saisonnalité du secteur;

c) renforcer les capacités au sein de la Commission européenne pour faire avancer ces politiques. À cet égard, le CESE accueille favorablement la proposition de créer un portefeuille de commissaire européen chargé du transport et du tourisme durables et demande la création d'une direction spécialisée dans la promotion et la consolidation des politiques européennes du tourisme.

3.6.12. Il conviendrait qu'au cours du prochain cycle législatif européen, la notion de régénération soit placée au cœur des politiques touristiques et que l'on propose un modèle qui non seulement atténue les incidences négatives, mais favorise également la restauration des écosystèmes et les communautés locales. En recourant à son activité législative, à des incitations financières, à la coopération transnationale et à un cadre de gouvernance inclusive, l'UE est à même de jouer un rôle moteur dans la transformation du tourisme et de garantir qu'il apporte une contribution à la compétitivité économique globale de l'Union.

Bruxelles, le 27 février 2025.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

([7]) Voir, à cet égard, des initiatives telles que *L'intelligence artificielle au service du bien social («AI for good»)*, de l'Organisation internationale du tourisme des Nations unies, ou la feuille de route stratégique des Nations unies sur l'utilisation de l'IA en matière de tourisme.